

PROCÉDURE DE GESTION SÉCURITAIRE DES DOSSIERS ET DE LA DOCUMENTATION

OBJECTIF

Préciser les comportements à adopter pour la gestion sécuritaire des dossiers et de la documentation à l'Institut maritime du Québec (IMQ).

DOMAINE D'APPLICATION

L'ensemble des cours pour lesquels l'IMQ délivre une certification

FONDEMENT STATUTAIRE

QMS-AUD-02 Approbation des cours de formation et du programme de formation à bord

RESPONSABILITÉ

La direction de l'IMQ

PROCÉDURE

L'ensemble des procédures applicables à l'IMQ est précisé dans la *Politique relative à la gestion des documents*. Cette politique a pour but la planification, la mise en place et le soutien de tous les moyens qui rendent possible un contrôle rationnel, efficace et rentable de la création, de l'utilisation, du repérage et de la conservation des documents produits ou reçus.

RÉFÉRENCE

[*Politique relative à la gestion des documents, Cote 15-11-00.01, Catégorie B-14*](#)